

SYLLABUS DU COURS

« GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX »

Sigle du cours : POL-4790 – hiver 2012

(mardi, 18h – 21 h)

Chargé de cours : Pierre Prévost

prevostconseil@gmail.com

1) **RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE DU COURS**

Approche utilisée dans ce cours

« L'intelligence, c'est la capacité de faire des liens »

En application de cette sage maxime, l'ensemble des éléments de contenu et de pédagogie viseront à permettre aux étudiant(e)s de faire des liens entre différents éléments de contexte, de structure et de dynamique de la gestion des services municipaux.

Le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par sa présence et sa curiosité. L'étudiant n'est plus considéré comme un élève; les informations qu'il reçoit pendant les périodes du cours et à travers les lectures sont supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin et de comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat. D'ailleurs, la démarche universitaire appelle des contributions sous forme d'hypothèses de travail et non pas d'affirmations péremptoires ou encore de jugements *a priori*.

Dans ce cours, nous adopterons le postulat que la gestion dans le secteur public est un art difficile et exigeant, qui nécessite la prise en compte de nombreuses tendances lourdes (inclus dans la structure de coûts), ainsi que de certains facteurs immédiats (conjoncture) pouvant influencer les résultats. De plus, on notera dès l'abord que les gestionnaires publics ne disposent pas des mêmes signaux que leurs collègues qui oeuvrent dans le secteur privé, qui disposent du très efficace mécanisme de marché pour obtenir une « rétroaction » suite à leurs actions.

Objectifs

Au terme de ce cours, les étudiant(e)s auront acquis les principaux concepts et notions s'appliquant à la gestion municipale, soit essentiellement : la nature de cette organisation, les éléments de sa gouvernance, les questions budgétaires et fiscales, la structure des coûts qui composent les différents services, la dynamique qui les affecte, etc.

Pédagogie

De façon générale, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant(e)s certaines notions théoriques et à les illustrer par le biais d'exemples réels ou de cas fictifs. L'actualité municipale sera analysée pour illustrer, au besoin, les thèmes abordés dans le cours. Un travail d'équipe et deux examens, dont un récapitulatif (final), témoigneront de l'atteinte des objectifs quant à la matière présentée.

2) CONTENU PROPOSÉ

SÉANCE # 1 - Période du 10 janvier :

- Présentation du cours et échange avec les étudiants (60 minutes)
- adoption du syllabus (15 minutes)
- survol des principales notions de gestion (origine, portée) et liens avec l'organisation municipale (75 minutes) (consulter documents distribués, dont un document Word)

SÉANCE # 2 - Période du 17 janvier :

- Mise en place et évolution des services municipaux au Québec : historique soulignant les volets social, législatif, technologique et économique (150 minutes) (notes de cours sur Power Point)

SÉANCE # 3 - Période du 24 janvier :

- Les services municipaux aujourd'hui : typologie, éléments de gouvernance, fonctionnement administratif et prise de décision municipale (notes de cours sur Power Point)

SÉANCE # 4 - Période du 31 janvier :

- Les grands équilibres de la comptabilité municipale (macro-comptabilité) (document distribué)
- Introduction à l'analyse des services municipaux (par grande fonction) (grille d'analyse sur fichier Word)

SÉANCE # 5 - Période du 7 février :

- Suite et fin du thème précédent (analyse des services municipaux par grande fonction)

SÉANCE # 6 - Période du 14 février :

- Examen Intra (25 %) (maximum 90 minutes)
- Notions de performance dans la prestation de services municipaux (début) (notes de cours sur Power Point)

SÉANCE # 7 - Période du 21 février :

- Notions de performance dans la prestation de services municipaux (fin du thème)

***** Période du 28 février – Relâche *****

SÉANCE # 8 - Période du 6 mars :

- La fiscalité et les modes de financement municipaux : concepts, évolution, forces et faiblesses (début) : historique de la fiscalité en général; composition et évolution actuelle au Québec (notes de cours sur Power Point)

SÉANCE # 9 - Période du 13 mars :

- La fiscalité et les modes de financement municipaux (...) (fin du thème) : règles d'évaluation foncière et règles de taxation (notes de cours sur Power Point + document Word)

SÉANCE # 10 - Période du 20 mars :

- La ville comme milieu de vie et d'échange : forme urbaine / intervenants / enjeux du développement urbain (début) (notes de cours sur Power Point; document Word)

SÉANCE # 11 - Période du 27 mars :

- La ville comme milieu de vie et d'échange (fin du thème) (document Word)

SÉANCE # 12 - Période du 3 avril :

- Les particularités de la gestion des services municipaux dans un contexte d'agglomération urbaine (notes de cours sur Power Point; documents distribués)

date limite de remise du travail d'équipe (40 %) : 10 avril 2011

SÉANCE # 13 - Période du 10 avril :

- Services municipaux et services d'État : les conditions d'une décentralisation effective (potentiel / obstacles) (notes de cours sur Power Point + document distribué)
- Processus d'adaptation des services municipaux aux nouvelles demandes émergentes (revue des récentes initiatives de gestion recensées) (notes de cours sur Power Point + document distribué)

SÉANCE # 14 - Période du 17 avril – Examen final récapitulatif (35 %), d'une durée de 180 minutes. Documentation permise.

3) LECTURES

3.1) Obligatoires :

Prévost, Pierre (1999) La gestion municipale au Québec, perspectives nouvelles, Gaëtan Morin, éditeur, 200 p. Les chapitres pertinents seront fournis en cours de session.

Tous les autres documents distribués en cours de session, notamment :

- les grands équilibres de la comptabilité municipale (SÉANCE # 4)
- Document déclencheur de la réflexion sur la vision de la région métropolitaine de Montréal (décembre 2002), section 6.7 (pour la SÉANCE # 12)
- extraits du livre de André Larocque, Le parti de René Lévesque : un retour aux sources, Fides, 2006 (SÉANCE # 13)

Tous les autres textes et éléments de contenu disponibles sur Internet (lesquels seront identifiés, lorsque requis, à la fin de chaque séance)

3.2) *Facultatives :*

Sur le thème de la gestion :

- 1) « Le management », par Raymond-Alain Thiétart, série Que sais-je?, Presses universitaires de France (1999) 121 p.
- 2) « Le management pour les nuls », par Bob Nelson et Peter Economy, Wiley Publishing (2001) 306 p.
- 3) « Introduction à la gestion », par I. Calmé, J. Hamelin, J.-P. Lafontaine, S. Ducroux et F. Gerbaud, Dunod Éd. (2003) 360 p.
- 4) « La gestion moderne : une vision globale et intégrée » (3^e édition), par Pierre G. Bergeron, Gaétan Morin Ed. (1997) 486 p.
- 5) « Les organisations : état des savoirs » (2^e édition), coordonné par Philippe Cabin et Bruno Choc, aux Éditions Sciences humaines (2005) 429 p.

Sur le thème de l'organisation des services municipaux :

- 1) « Bâtir un pays » : histoire des travaux publics au Canada, sous la direction de N. Ball, Boréal, éditeur, 1988.
- 2) « Coopération et concurrence » : stratégies et pratiques d'organisation municipale dans la région métropolitaine de Montréal, C. Dubuc, A. Dupré, P. Letartre, D. Pilette et P. Prévost, Guérin Universitaire, 1996, 359 p.
- 3) OCDE, *Examens territoriaux de l'OCDE, Montréal, Canada*, Paris, PCDE, 2004, 193 pages.
- 4) « Questions d'égouts » : santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIX^e siècle, par Robert Gagnon, Boréal éditeur, 2006, 263 p.

4) *RÉFÉRENCES UTILES*

Les quelques sites Internet suivants, parmi d'autres, seront utiles à un moment donné du cours, sur indication du professeur, ou encore pour approfondir certaines notions présentées dans le cadre du cours :

www.ville.quebec.qc.ca

www.mtq.gouv.qc.ca

www.cmm.qc.ca

www.arts-ville.org

www.umq.qc.ca

www.fondationruesprincipales.qc.ca

www.fqm.ca

www.inforoutemunicipale.qc.ca

www.mamrot.gouv.qc.ca

www.ville.gatineau.qc.ca

5) *ÉVALUATION PROPOSÉE*

L'évaluation de rendement de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur trois éléments, tel que décrit ci-après :

- A) **Un examen « Intra » d'une durée maximale de 90 minutes, en cours de session (25 points)**; cet examen se présentera sous forme de vingt-cinq questions à choix multiples, choisies parmi la matière étudiée lors des séances précédentes. Documentation permise.
- B) **Travail de réflexion en équipe** de 4 personnes, portant sur une problématique choisie parmi les thèmes abordés dans le cours ou parmi les lectures obligatoires ou facultatives au cours (**40 points**). Ce travail se présentera sous forme d'un court texte inspiré à l'équipe par une question qu'elle définira elle-même et à laquelle elle tentera de répondre en 1500 mots maximum. Le fichier électronique de ce travail devra être transmis au professeur le ou avant le 10 avril inclusivement, par courriel, à l'adresse indiquée en page 1 de ce syllabus.

Notes de préparation et critères utilisés pour la correction : se référer au fichier intitulé « grille-travail de session POL4790-Hiver 2012.Pdf », transmis par le professeur et également disponible sur « politis » dès le début de la session. Un exemple de travail bien conçu, disponible avec l'aimable autorisation de ses auteurs, sera fourni pour indication; à noter cependant, certaines exigences pour ce travail (longueur, etc.) différaient de celles actuellement en vigueur.

- C) **Un examen final récapitulatif d'une durée maximale de 180 minutes (35 points)**, qui se présentera sous la forme de questions « à énoncés » (10 vrai ou faux), de questions « à choix multiples » (10) et de trois (3) questions à développement (15). Documentation permise. Note : la pondération des questions tient compte de l'administration d'un examen intra pour la matière vue en première partie du cours.

Annexe - DESCRIPTION DU COURS (SELON L'ANNUAIRE 2012)

Ce cours vise à rendre l'étudiant capable de :

- mieux comprendre les dynamiques qui affectent la prestation des services municipaux;
- mieux apprécier la gestion municipale, notamment eu égard aux nombreux bouleversements de structures et de règles administratives qui ont vu le jour depuis une dizaine d'années.

Y seront notamment étudiés :

- un aperçu historique des services municipaux dans les milieux ruraux, urbains et métropolitains;
- les caractéristiques de la gestion contemporaine des services municipaux au Québec;
- l'encadrement juridique et les contraintes politiques, économiques et administratives;
- la gestion des ressources financières (système de taxation et réforme fiscale);
- la répartition des ressources entre les différents services lors de la préparation du budget;
- les différentes catégories de personnel qui composent la fonction publique municipale et les tendances qui affectent chacune de ces catégories;
- les rapports entre les gestionnaires et les élus;
- l'évolution des rapports entre les administrations municipales locales, régionales et provinciales.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.